
Saisine 2002-15

Saisine du 6 juin 2002 de M. Jean Marc Nudant,
député de la Côte-d'Or.

► LES FAITS

M. D. B. a été condamné par le tribunal correctionnel de Dijon pour atteinte sexuelle commis le 22 mars 2001. Sa mère M^{me} Y. C. convaincue de son innocence soutient, d'une part, que son fils aurait avoué par « peur » et d'autre part, qu'il a été éprouvé par la garde à vue.

Réponse de la Commission en date du 19 juin 2002 : hors délai.

En application de l'article 4 de la loi du 6 juin 2000.